

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [renem-cssdn-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/8c4b0de568a532986be7d02d)

<https://www.cadre21.org/membres/8c4b0de568a532986be7d02d>

Date d'obtention : 2025-05-16 11:42:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un outil qui doit être utilisée rapidement afin d'aider la victime et qui nous permet de travailler en équipe avec le service de police

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'être plus efficace et être en mesure de poser les bonnes questions aux personnes concernées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester discrète dans mes interventions afin de protéger la victime et suivre les étapes de la trousse sexto rapidement pour une intervention efficace